

Département de l'Yonne**Communauté de
Communes du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	14 septembre 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	14 septembre 2011	En exercice: 29 Présents : 29 Votants : 29

**Séance du 26 septembre 2011**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt six septembre deux mille onze à dix neuf heures, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant de Madame Miren MATIVET-KERBRAT), Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant de Monsieur Yves GENTY), Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY, suppléé par M. Yann CHANDIVERT
Madame Miren MATIVET-KERBRAT, suppléée par M. Mohamed BELKAID

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

N° FIN/2011/52	Conseil communautaire du 26 septembre 2011
----------------	---

OBJET : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Vu l'avis favorable du bureau de la CCJ, réuni le 19 septembre 2011,

Considérant que les sociétés suivantes ont sollicité l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2012 :

- **Puynesge** – 22 Route de Chamvres - 89300 Joigny
- **SA Philan Intermarché** – Parc Commercial de la Petite Ile – Rue des Entrepreneurs – BP 125 89303 Joigny Cedex
- **LIDL** – 35 Rue Charles Péguy – 67200 Strasbourg / Hautepierre
- **Magasin GIFI – SCI PRES SERGENT** – Route de Montargis - 89300 Joigny
- **TWINNER Sport / SAS Ilô Sports** – Rue des Entrepreneurs – 89300 JOIGNY
- **GEMO Chaussures ZC la Petite Ile** – rue des entrepreneurs -89300 JOIGNY
- **GEMO Vêtements ZI la Petite Ile** – rue des entrepreneurs -89300 JOIGNY
- **SAS Car Valley** - BP 169 - RN 6 – Champlay - 89300 JOIGNY
- **SCI BRYL** – 30 Route de Chamvres – 89300 JOIGNY
- **Bricomarché** – SAS JOSIAN Parc Commercial de la Petite Ile – 89300 Joigny
- **SCI « la Clé des Champs » - MAGA** - ZI la petite Ile – rue des entrepreneurs -89300 JOIGNY
- **Sealed Air** – 25 rue Valentin Privé – 89300 JOIGNY



Considérant que ces sociétés ont apporté la preuve du recours à des entreprises spécialisées pour la collecte et le traitement de leurs déchets,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à 28 voix pour et une contre (M. MORAINÉ).

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les entreprises précitées pour l'année 2012.

DEMANDE au Centre des Impôts l'application de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 27/09/2011

date de publication : 27/09/2011